



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

MINISTERE D'ETAT
MINISTERE DE L'EMPLOI,
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



« Formation, insertion et emploi des jeunes en Afrique »

Conférence des Ministres 2014 du PQIP/DCTP

Abidjan, 21, 22 et 23 juillet 2014

Hôtel NOVOTEL

**RAPPORT PAYS SUR LA SITUATION ET LES
DISPOSITIFS D'INSERTION ET DE FORMATION
PROFESSIONNELLES DES JEUNES EN GUINÉE**

Rédigé par : KABA MOHAMED

Chef du Département Promotion de l'emploi

Ministère de l'Emploi, Enseignement Technique et Formation Professionnelle

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFRISTAT : Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

A.GE.TI.P.E. : Agence Générale des Travaux Publique pour l'Emploi

AGUIPE: Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi

A.NA.MI.F. : Agence Nationale de la Micro Finance

B.A.D. : Banque Africaine de Développement

B.I.T : Bureau International du travail

D.N.S: Direction Nationale de la Statistique

C.F.P. : Centre de Formation Professionnelle

E.T.F.P.: Enseignement Technique Formation Professionnelle

FONIJ : Fond National Insertion des Jeunes

H.I.M.O. : Haute Intensité Main d'Œuvre

I.D.H: Indice du Développement Humain

I.N.S: Institut National de la Statistique

MEETFP: Ministère Emploi, Enseignement Technique et Formation Professionnelle

M.P.E. : Micro et petite Entreprise

O.I.T : Organisation Internationale du travail

O.M.D : Objectifs Millénaire pour le Développement

O.N.G: Organisation Non Gouvernementale

P.E.J : Programme d'Emploi des Jeunes

P.I.B : Produit Intérieur Brut

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

P.N.P.E. : Politique Nationale pour la Promotion d'Emploi

P.A.M. : Programme Alimentaire Mondiale

P.N.U.D. : Programme des Nations Unis Pour le Développement

O.I.M. : Organisation Internationale de la Migration

O.N.U.D.I. : Organisation des Nations Unis pour le Développement Industrie

U.N.I.CE.F. : Fond des Nations Unis pour L'Enfance

S.C.A.D. : Service Civique d'Action pour le Développement

RESUME DU RAPPORT

La problématique de l'emploi dépend largement des fondements et performances des politiques économiques et sociales donc des contextes économique, politique et social d'un pays.

Le développement des compétences des jeunes et la mise à disposition d'instruments permettant leur insertion dans le monde du travail est un des moyens les plus efficaces de rentabiliser et de sécuriser les investissements socio économiques. La problématique de l'emploi dépend largement des fondements et performances des politiques économiques et sociales des pays.

Préoccupés par la gestion des problèmes macro économiques au départ et finalement par la résolution des conflits, les gouvernements de la fin des années 90 et 2000 ont peu ou pas réagi à la demande sociale en matière d'emploi.

Les jeunes, qui constituent la couche sociale la plus importante de la population guinéenne (54 %) et sont les moins chers sur le marché du travail, sont les plus touchés par le chômage (20%).

Concomitamment, le système d'ETFP, secteur stratégique pour la satisfaction des besoins de main d'œuvre de l'économie nationale, à été également sous veillance.

Cette négligence des questions de formation et d'emploi des jeunes pendant de très longues années constitue aujourd'hui un réel danger pour la paix, la sécurité et le développement national.

Face à cette situation, le nouveau Gouvernement s'est s'attelé depuis 2011 à la restauration d'un cadre macroéconomique viable résolument tourné vers le développement y compris les secteurs de l'emploi et de la formation.

C'est à ce titre que des mesures correctives sont en cours pour lutter contre le chômage massif des jeunes à travers des projets de :

- a) Renforcement des compétences (formation complémentaire, stage pratique, reconversion professionnelle, apprentissage) ;
- b) Création directes d'emplois (HIMO, filets sociaux, méga projets) ;
- c) Financement de MPE des jeunes. Des efforts sont fournis pour l'assainissement des finances publiques, l'apurement des arriérés de paiement, la reprise des négociations avec le FMI, la Banque Mondiale et l'Union Européenne

Tenant compte de l'importance des Micro et Petites entreprises (MPE) dans le tissu économique guinéen sur le double plan de production de biens et d'occupation des personnes,

leur promotion dans le processus de création d'emplois et dans le cursus de formation sont prises en compte dans les différentes politiques sectorielles.

Ce nouvel élan impulsé au secteur de l'emploi est illustré par le Programme "Première chance" qui vise l'amélioration des compétences pratiques des jeunes. Initialement prévu 500 jeunes de Conakry, le programme de formation à été élargi aux jeunes des autres capitales régionales.

A la date de 30/03/2014,

- 2147 jeunes dont 866 filles ont été formés en informatique, technique de recherche active d'emploi et développement social ;
- 300 jeunes ont été mis en stage dans les services publics.

Dans le domaine de l'Enseignement Technique/Formation Professionnelle (ETFP), des innovation et réformes sont opérées qui touchent directement les programmes et offres de formations, les infrastructures et équipements, etc. Les cibles sont aussi élargies aux jeunes et adolescents peu ou pas scolarisés avec une prise en compte effective des dimensions genre et handicapé.

L'une des innovations de la politique d'ETFP est l'implantation de sept 7 nouvelles Ecoles Normales des Arts et Métiers dont les potentialités locales (agro-pastoral, mines) seront les bases des offres de formations. La création d'unités mobiles de formations adossées à des mégaprojets s'inscrivent dans le même cadre.

INTRODUCTION

Selon les données et les estimations de l'ELEP, la population guinéenne est estimée à 11,3 millions en 2012 avec un taux de croissance démographique de l'ordre de 3%. La population est majoritairement féminine (52%), rurale (2/3 des guinéens) et très jeune. Près de trois quarts de la population a moins de 35 ans, 53% ont moins de 18 ans, 30% ont entre 15 et 34 ans, 54% ont entre 7 et 39 ans, 35,3% ont entre 15 et 39 ans et seulement 4% ont plus de 65 ans.

En Guinée, l'apparition et le développement du phénomène du chômage sont intimement liés aux réformes et crises politico économiques des dernières années.

La structure et la taille du tissu économique, la pression démographique, la faible réaction de l'Etat face aux crises socio économiques conjugués à certains facteurs exogènes ont contribué à l'aggravation du phénomène du chômage.

Il faut également noter qu'à l'image de beaucoup d'autres pays de la sous-région, la Guinée a longtemps privilégié l'enseignement de base et l'université aux dépens de l'enseignement technique. Le système de formation professionnel/apprentissage qui forme en général selon les besoins en main d'œuvre de l'économie nationale se retrouve être le maillon faible du système éducatif guinéen.

Les résultats des crises et insuffisances des politiques d'emploi et de formation sont la faiblesse des compétences des jeunes dans un contexte de rareté d'emplois.

Le présent rapport, élaboré en prélude à la réunion ministérielle sur l'Emploi des jeunes en Afrique organisé par le Pôle Qualité Inter Pays de l'ADEA dans le domaine du Développement des compétences Techniques et Professionnelles, informe sur la situation et les perspectives d'emploi et de formation des jeunes en Guinée.

Réalisé à partir des données disponibles et fiables sur le marché du travail et les projets de développement des compétences et/ou de l'emploi des jeunes, ce rapport a pour but de présenter les dernières expériences les plus significatives menées ou en cours pour former les jeunes et les insérer dans le tissu économique national.

Le rapport est structuré en trois parties.

- La première partie fait l'état des lieux suivant la structure commune de présentation des résultats.
- La deuxième partie traite des initiatives entreprises pour inverser les mauvaises tendances du système et amplifier les bonnes pratiques.
- La troisième partie présente une expérience jugée pertinente et se termine par une conclusion.

PARTIE I : ETAT DES LIEUX

1. SITUATION D'EMPLOI DES JEUNES

En Guinée comme presque partout en Afrique, le chômage est un phénomène essentiellement urbain qui touche particulièrement les jeunes et la difficulté d'accéder à un premier emploi explique aujourd'hui l'essentiel du chômage urbain déclaré.

La quasi-totalité des études montrent depuis le début des années 2000, qu'au moins 60% des chômeurs sont des jeunes en quête d'un premier emploi.

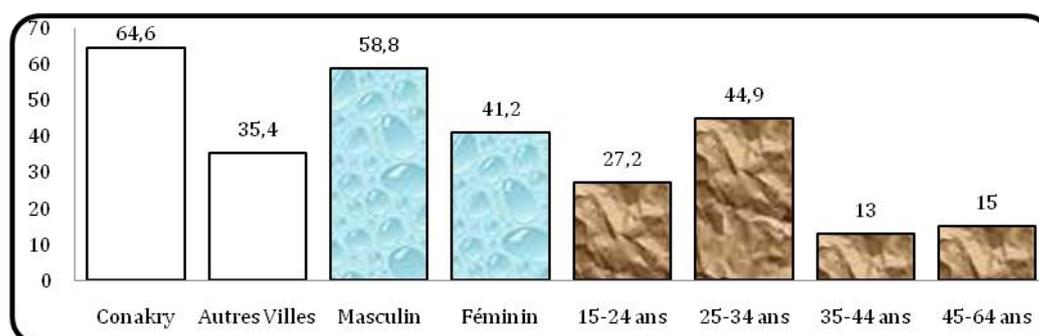
L'enquête sur l'exclusion sociale réalisée en 2000¹ par la Direction Nationale de la Statistique et, dans une certaine mesure, les résultats de l'EIBEP 2002/2003² confirment globalement ces tendances et montrent que le chômage des jeunes est beaucoup plus un phénomène structurel que conjoncturel. En effet, la majorité des chercheurs d'emploi sont des jeunes en quête de leur premier emploi

La dernière étude nationale sur l'emploi (l'ESETD/2012³) réalisée par l'AGUIPE estime à 10% le taux de chômage urbain. Elle indique que près de deux chômeurs urbains sur trois (64,5%) résident à Conakry, la capitale. La répartition selon le sexe montre que 59% des chômeurs urbains sont des hommes et 41% sont des femmes.

Les jeunes sont les plus touchés par le chômage. Le chômage touche particulièrement les jeunes de la tranche d'âge de 25-34 ans et de niveau d'études supérieures.

A titre illustratif, les jeunes de la tranche d'âge de 25-34 représentent 50% des chômeurs contre 15% pour les chômeurs de la tranche d'âge de 45-64 ans et 13% pour ceux de la tranche d'âge de 35-44. Voir graphique 1.1 ci-dessous.

Graphique 1.1 : Répartition (%) de la population au chômage par situation géographique de résidence, sexe et groupe d'âge

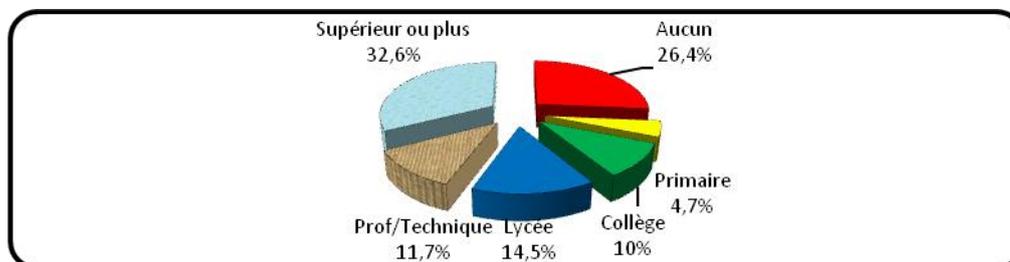


¹ 'Etude sur l'exclusion sociale en Guinée', Dioubaté Y. et al, 2000

² 'Enquête Intégrée de Base sur l'Evaluation de la Pauvreté

³ 'Enquête sur l'emploi et le travail Décent/2012

L'analyse des résultats de l'ESETD/20123 suivant le niveau d'études, montre que 33% des chômeurs sont du niveau d'études supérieures contre 26% pour ceux qui n'ont pas fréquenté l'école et 12% pour ceux de niveau d'études professionnelles/techniques.



En milieu urbain, le manque de travail est la raison fondamentale du chômage (75,3 %) alors qu'en milieu rural, d'autres raisons (46,2 %) sont plus évoquées que le manque de travail (39,2 %)

Bien que la jeunesse de la population soit un atout pour stimuler la croissance économique et compenser les coûts sociaux d'un vieillissement de la population, elle peut également constituer un danger pour la paix et le développement national.

La situation globale de l'emploi des jeunes, tirée de l'ESETD/20123 , est résumée dans le tableau 1 ci-dessous

Tableau N°1 : Données de base sur la situation de l'emploi des jeunes

N°	Indicateurs	Homme	Femme	Total
1	Taux de jeunes au chômage	24%	17%	20%
2	Taux de jeunes chômeurs découragés	1,2%	1,4%	1,3%
3	Taux de jeunes étant ni éducation, ni formation, ni emploi (catégorie des NEET)	20%	24%	22%
4	Nombre de jeunes en formation professionnelle ou EFTP	19 522	16 750	36 272
5	Taux d'insertion des jeunes en formation professionnelle ou EFTP			66%
6	Taux ou Nombre de jeunes en apprentissage traditionnel ou rénové	11 489	6 186	17 675
7	Taux d'insertion des jeunes dans l'économie Informelle	80%	88%	84%
8	Taux d'insertion des jeunes dans l'économie formelle	20%	12%	16%

LE MONDE DU TRAVAIL

La structure globale des emplois en Guinée montre une très grande prépondérance des emplois dans le secteur primaire agricole (plus de 60% des emplois) et des activités informelles (92,5%).

Le secteur primaire occupe 64% des hommes et 74% des femmes.

Le secteur tertiaire, essentiellement le commerce, emploi 25% des actifs occupés dont 27% d'hommes et 25% de femmes.

Le secteur secondaire, qui devrait être le secteur d'emploi par excellence des jeunes, ne fournit que 5% des emplois principalement destinés aux hommes.

Les données de base concernant le monde du travail sont indiquées dans le tableau ci-après

Tableau 2.1. Répartition des emplois par secteur d'activité (primaire, secondaire, tertiaire)

Secteur Sexe	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Total
Hommes	64	9,1	26,9	100
Femmes	73,8	1,7	24,5	100
Total	69,3	5,3	25,4	100

A l'image de son économie, le secteur informel est le vivier des emplois en Guinée (92%).

Les emplois du secteur informel représentent 78% des emplois du milieu rural et 65,5% dans le milieu urbain.

Selon l'ESETD/2012 les femmes sont prédominantes dans l'exercice de l'emploi informel. Elles représentent 58% des travailleurs du secteur informel contre 42% d'hommes. Par ailleurs, les jeunes de 15-34 ans occupent 51% des emplois informels. Ils sont suivis par leurs aînés de 35-44 ans qui représentent 27% des travailleurs du secteur informel

Etant donné la précarité et les dures conditions générales de travail qui caractérise le secteur informel, on peut facilement se faire une idée des difficultés rencontrées par les jeunes travailleurs dont ce secteur constitue leur voie royale d'insertion (84%).

Les emplois du secteur formel (7,5%) se retrouvent principalement dans les grandes entreprises manufacturières situées dans les zones urbaines et périurbaines ainsi que dans les entreprises minières.

La protection sociale et le salariat ne concernent que 15% environ des jeunes travailleurs.

Tableau N°2.2 : Répartition des emplois par milieu géographique et secteurs

Milieu	Secteur Formel	Secteur Informel	Total
Ensemble	7,5%	92,5 %	100 %
Rural	22,4%	77,6%	100 %
Urbain	34,5%	65,5 %	100 %

Les résultats de l'ELEP/20104 indiquent que la population occupée est principalement constituée de non salariés (94%) parmi lesquels les travailleurs indépendants (67,1 %) et les aides familiaux (24 %) sont les plus nombreux.

Dans le groupe des salariés, les proportions d'employés/ouvriers (3,6 %) sont plus élevées que celles des cadres (1,9 %) et des manœuvres (0,2 %).

Quel que soit le statut dans l'emploi ou la catégorie considérés, on compte plus d'hommes que de femmes, à l'exception des indépendants où les femmes sont majoritaires (72,2 % contre 60,7 % chez les hommes).

Les indépendants sont majoritaires tant en milieu rural (69,6 %) qu'en milieu urbain (59,7 %). Par ailleurs, si on note une prédominance des aides familiaux en milieu rural (27,8 %), les autres catégories de travailleurs (cadres, employés et ouvriers, employeurs et apprentis) sont plus nombreux en milieu urbain (6,1 %, 12,3 %, 0,6 %, 1,3 % et 8,5 % respectivement).

Tableau N°2.3 : Répartition (%) des emplois par statuts

	Salariés			Non salariés			
	Cadres	Employés / Ouvriers	Manœuvres	Employeurs	Indépendants	Apprentis	Aides familiaux
Ensemble	1,9	3,6	0,2	0,7	67,1	2,6	23,8
Rural	0,5	0,8	0,1	0,4	69,6	0,7	27,8
Urbain	6,1	12,3	0,6	1,3	59,7	8,5	11,6
Homme	3,2	6,7	0,5	0,8	60,7	3,6	24,5
Femme	0,9	1,2	0,1	0,5	72,2	1,9	23,3

Source : INS, Enquête Légère d'Evaluation de la Pauvreté-2010

DIFFICULTES D'ACCES DES JEUNES AU MONDE DU TRAVAIL

Diagnostiques consensuels sur la crise d'emploi des jeunes et les difficultés rencontrées

La crise de l'emploi qui touche particulièrement les jeunes est une des questions sur lesquelles il existe un large consensus non seulement sur son origine et son étendue mais également sur ses conséquences et sa gravité.

L'apparition et l'accroissement significatif du chômage des jeunes est non seulement la conséquence logique de la faiblesse du secteur privé moderne mais surtout la résultante de son association avec d'autres facteurs notamment :

- La pression démographique (3%) plus élevée que le taux moyen de croissance annuel des emplois (2%) n'amorce aucune tendance à la baisse;
- L'évolution concomitante de la pyramide des âges et du taux de scolarité de la population s'accompagnant d'une multiplication du nombre de personne en âge de travailler et cherchant effectivement un emploi salarié contribue à l'augmentation du stock des chômeurs ;
- L'inadéquation des compétences locales est forte face aux besoins réels de l'économie nationale ;

Les crises socio politiques internes et externes vécues ces deux dernières décennies.

Le rapport de l'enquête légère sur l'évaluation de la pauvreté (ELEP 2010) indique que la lutte contre la hausse des prix (25,5%) et la promotion des différents types d'emploi (30,5%) sont les premières préoccupations des populations guinéennes

Part importante des problèmes liés à l'inadaptation des compétences des jeunes

Plusieurs évaluations du système éducatif guinéen ont montré qu'une part importante du dispositif ne couvre pas encore l'ensemble du territoire national. L'offre de formation technique/professionnelle est à la fois réduite et inadaptée.

Le système de formation est resté, pendant de très longues années, peu cohérent à la fois dans ses structures et par rapport aux besoins de l'économie. En effet, on forme plus pour le secteur tertiaire que celui du primaire et du secondaire qui sont les véritables viviers d'emplois. Plus de 95% des institutions privées de formation font sont orientées vers le secteur tertiaire.

La prédominance de la formation théorique (70% à 80 % des temps de formation) au détriment de la formation pratique est également un facteur de blocage du système. Les contraintes relevées à ce niveau sont :

Le difficile accès aux matières d'œuvre (intrants) et des équipements adaptés pour la réalisation des travaux pratiques à l'interne;

Le faible encrage des institutions de formation avec le monde professionnel.

A quelques rares exceptions près, les institutions de formation n'ont pas de relation avec le milieu professionnel. Sur une cinquantaine d'institutions de formation, on dénombre moins de 10% d'institutions ayant des partenariats formalisés et suivi avec leur monde

socioprofessionnel. Le système d'ETFP qui prépare les jeunes pour des besoins locaux de main d'œuvre ne dispose pas de moyens et fait de recours au monde extérieur. Les stages pratiques en milieu professionnel qui peuvent suppléer les travaux pratiques et contribuer à l'amélioration des compétences des jeunes étudiants sont peu ou pas réalisés.

L'allocation de ressources humaines (formateurs et encadreurs) et financières dérisoires figurent parmi les facteurs ayant fortement contribué à la baisse de la qualité des formations du système d'ETFP et conduit à l'inadaptation des compétences des jeunes, qui à leur sortie de l'école, se retrouvent finalement complètement étrangers à leur milieu professionnel

Au regard de tous ces facteurs, il est aisé d'admettre que les profils des jeunes demandeurs d'emplois issus du système d'ETFP correspondent peu ou pas aux besoins de mains d'œuvre (compétences et en qualité) des entreprises.

Ce qui explique les sérieux problèmes d'insertion socio professionnelle des jeunes produits du système de formation.

Marché du travail méconnu par la majorité des jeunes chercheurs du travail

La méconnaissance du marché du travail et des structures d'accompagnement figure parmi les causes qui expliquent certaines difficultés rencontrées par les jeunes sur le chemin de recherche d'emploi

A l'image de beaucoup d'autres marchés africains du travail, le marché guinéen du travail connaît de sérieux dysfonctionnements dû à la nature du tissu économique et au comportement de certains acteurs. Sur le plan structurel, le secteur informel est le véritable vivier d'emplois en Guinée. L'ESTD/2012 indique que 89% de nouveaux emplois ont été générés par le secteur informel contre 11,2% pour le secteur formel. C'est dire que les chercheurs d'emploi, les actifs, doivent prospecter d'abord ce premier secteur créateur d'emplois. On constate que les emplois du secteur informel, généralement caractérisés par la précarité, la faiblesse des revenus et des conditions générales de travail aléatoires, sont peu ou pas appréciés par les jeunes en quête d'emploi. Parmi eux, 32% évoquent l'inadéquation de ces emplois précaires avec le type d'emploi recherché 20% indexent la faiblesse des revenus tirés de ces emplois.

Ils recherchent de préférence un emploi permanent salarié, surtout dans la Fonction Publique.

La méconnaissance des structures d'accompagnement est également l'une des causes des difficultés rencontrées par les jeunes sur le chemin de l'emploi. En effet, la proportion de chômeurs connaissant l'AGUIPE ou une autre structure de promotion d'emploi est plus élevée chez les hommes (34%) que chez les femmes (19,5%). A l'inverse la proportion de femmes inscrites à l'Agence (39%) est plus élevée que celle des hommes (31%). L'analyse selon le groupe d'âge montre que les jeunes chômeurs de 15-24 ans (25,5%) s'intéressent moins aux structures de promotion de l'emploi que leurs aînés de 25-34 ans (31%). La principale attente des chômeurs vis-à-vis des structures de promotion d'emploi est une proposition d'embauche.

Trop d'investissements publics dans les secteurs non porteurs d'emplois

La création et le développement des emplois dépendent très largement des fondements et performances des politiques économiques et sociales, donc du contexte et des choix économique, politique et social du pays.

Les crises sociopolitiques que la Guinée a connues au cours de la dernière décennie a altéré les capacités et entraîné une détérioration des indicateurs socioéconomiques du pays. Sur le plan économique, une étude de la BAD4 informe que le taux de croissance, qui était en moyenne d'environ 4% durant la décennie 90, a chuté à 1,9% en 2000 et 2,7% en moyenne entre 2002 et 2005. En 2009 la Guinée a connu la première récession économique depuis 1987 avec un taux de croissance de -0,3% contre 4,9% projeté. En 2010 le taux réalisé a été de 1,9% pour un objectif de 3,7%. La part du déficit public dans le PIB est passée de 1,3% en 2008, à 7,2% en 2009 et à 14,3% en 2010.

Sur le plan socio économique, ces crises ont été de véritables gâchis : destructions massives d'outils de production des entreprises, arrêt des concours extérieurs, baisse des investissements directs étrangers dans la création et/ou de développement d'entreprises, hausse sans précédent des dépenses militaires et de la masse salariale de la fonction publique.

Dans un tel contexte de contre performances économiques et d'instabilité socio politique, la crise d'emploi des jeunes ne peut que s'aggraver et s'exacerber.

L'analyse des moteurs de la croissance économique de la Guinée montre qu'elle est largement tributaire des investissements publics pour la réalisation des infrastructures de base (route, énergie, santé, éducation, etc.) d'une part et, d'autre part des investissements privés notamment dans le secteur minier.

Dispositifs de suivi et d'insertion des jeunes chercheurs d'emploi peu efficaces

En matière de dispositifs de suivi et d'insertion des jeunes en recherche d'emploi, le pays est resté pendant très longues années avant de mettre en place de nombreuses structures dotées de très faibles ressources. Ce qui explique les résultats mitigés obtenus en matière d'insertion socio professionnelle.

La création en 1997 d'une Agence publique (AGUIPE) chargée de l'observation et de la promotion d'emploi et l'élaboration d'une politique nationale de promotion de l'emploi (PNPE) en 2003 ont été les premières mesures prises pour faire face à l'aggravation du phénomène de chômage. Le but fondamental de la PNPE est de promouvoir de façon volontaire un effort de création d'emploi, qui va bien au delà des résultats spontanés de la croissance économique. C'est ce qui a conduit à retenir dans la PNPE quatre domaines d'intervention prioritaires:

- le renforcement de l'offre de formation professionnelle et technique ;
- la promotion des micros et petites entreprises ;
- la promotion du travail à haute intensité de main d'œuvre ;
- l'amélioration de l'accès des femmes à l'emploi.

Confrontées aux nombreuses crises et aux nombreuses sollicitations parfois violentes des jeunes, les autorités guinéennes ont décidé de mettre en œuvre un rapide programme spécial de promotion d'emploi en faveur des jeunes (PEJ) qui comprend quatre composantes à savoir :

- l'amélioration de l'employabilité des jeunes ;
- la promotion de l'entrepreneuriat jeunesse ;
- la promotion des travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) ;
- l'amélioration du système d'informations statistiques orienté vers l'emploi des jeunes.

Le PEJ, dans sa phase initiale (2008-2011) a produit peu de résultats. La deuxième phase, PEJ2, couvre la période 2013-2015

PARTIE II. MESURES CORRECTIVES

Des dispositifs rénovés, dotés de moyens et appuyés par des partenaires

Grace au concours financier de certaines agences du Système des Nations Unies (PNUD, ONUDI, UNICEF, FAO, PAM), du Royaume d'Espagne, de l'Union Européenne, plusieurs projets majeurs ont été réalisés dans le cadre de l'amélioration du processus d'insertion professionnelle des jeunes. Parmi les réalisations des deux phases du PEJ, on peut citer :

- Le Programme "Volontariat Jeunesse" : Déploiement de 330 jeunes diplômés sans emploi comme volontaires dans 180 collectivités locales avec pour objectifs d'offrir aux jeunes diplômés un cadre approprié pour acquérir une expérience professionnelle de terrain, et contribuer au développement local, à la consolidation de la paix et à la culture de la citoyenneté.
- Le Programme "Apprentissage de type Dual" : Formation qualifiante de 2000 jeunes déscolarisés ou/ et non scolarisés.

D'autres activités d'appui à l'amélioration des compétences ont été réalisées dans les centres de formation. Il s'agit du :

- Programme "Qualification de jeunes démobilisés" : Formation de 1800 jeunes démobilisés du camp militaire de Kalya dans les institutions de formation ETFP ;
- Programme de requalification de jeunes : Formation dans les centres de l'ETFP de 1000 jeunes dans divers métiers technique (Partenariat avec le SCAD) ;
- Programme "Qualification/insertion de jeunes démobilisés" : Formation dans les centres de l'ETFP de 1000 jeunes dans divers métiers technique pour le compte du projet de barrage hydro-électrique de Kaléta (Partenariat avec le Ministère de l'Emploi des Jeunes

- Programme “Première chance” qui vise l’amélioration de l’employabilité des jeunes à travers des formations pratiques et/ou complémentaires de 2147 jeunes chercheurs d’emploi et mis en stage de 1500 Jeunes par l’AGUIPE

Mesures en projet ou cours dans le domaine du DCTP

La formation professionnelle et technique est un élément clé de la promotion de l’emploi et donc le premier facteur sur lequel il est essentiel d’agir pour rendre les jeunes mieux employables par les entreprises et donner aux jeunes la possibilité d’accéder à un emploi ou à l’auto emploi, et d’améliorer ainsi leurs revenus et leurs conditions de vie.

Conscientes de ces insuffisances, les autorités guinéennes ont mené pendant ces trois dernières années des réflexions qui ont abouti à la formulation d’une Déclaration de politique nationale de l’enseignement technique et de la formation professionnelle. L’objectif visé est de permettre au système d’ETFP de mieux remplir son rôle au regard des besoins de l’économie nationale et de la promotion sociale des individus.

C’est dans cette optique qu’il à été réalisé, entre autres :

- La rénovation pédagogique de la filière de chaudronnerie du CFP de Matoto;
- L’organisation de voyage d’étude à l’AFPA pour 2 formateurs de la filière chaudronnerie :
- La fourniture d’équipement informatique et l’installation de la connexion WiFi du centre de ressources de l’ENPETP;
- La fourniture d’ouvrages pédagogiques et techniques à l’ENPETP
- L’organisation d’un voyage d’études en Tunisie pour des gestionnaires pédagogiques de l’ENPETP ayant abouti à une convention de partenariat;
- La formation des formateurs en Didactique professionnelle et Pédagogie de la médiation; (iii) Pédagogie active;
- La rénovation et l’équipement de la Direction du CFP de Matoto.

L’agro-industrie et les mines étant considérés comme des secteurs stratégiques porteurs d’emplois et de croissance en Guinée, des dispositifs sont mis en place pour former les jeunes aux métiers et emplois requis par ces secteurs stratégiques.

Ainsi le gouvernement envisage de mettre en place des dispositifs de formation adaptés aux besoins de main d’œuvre des sociétés minières et industrielles à travers divers projets.

Les Unités de Formations Mobiles (UFM)

Pour subvenir rapidement aux besoins de main d’œuvre des sociétés minières et industrielles, il est prévu de mettre en place des bases d’Unités de Formations Mobiles (UFM). Ces dispositifs qui préparent la main-d’œuvre de base non qualifiée (manœuvres et opérateurs spécialisés) et la main-d’œuvre qualifiée pour la construction, sont destinés à professionnaliser

les jeunes adultes demandeurs d'emploi. Les formations dispensées sont de courte durée et centrées sur les gestes et compétences professionnelles.

La construction de Centres de formation de Kamsar et de Kankan

Pour l'exploitation et la maintenance des sites miniers, des installations de transport et des usines, une main-d'œuvre qualifiée de niveau technicien, technicien supérieur ou d'ouvrier qualifié est nécessaire. Cette main-d'œuvre fort peu nombreuse en Guinée, doit être formée dans des centres de formation pour techniciens à vocation sectorielle (centres industriel et minier). A cet effet, deux centres à mission nationale, sont prévus, l'un à Kankan et le second à Kamsar.

Les centres sectoriels industriels et miniers (CESIM)

Pour le moyen et le long terme les nouveaux dispositifs seront transformés en centres de formation des compagnies minières et en centres sectoriels industriels et miniers (CESIM). Ces centres doivent préparer la main d'œuvre appelée à opérer dans les projets miniers.

La construction d'Ecoles Régionales des Arts et Métiers (ERAM)

Dans le cadre du développement et de l'extension de la formation professionnelle et technique à l'intérieur du pays, le Gouvernement a initié, un projet de construction d'une Ecole Régionale des Arts et Métiers dans chacune des 8 régions administrative de la Guinée. Le financement des 6 premières a été bouclé cette année. Ainsi, pour 2014, le Royaume d'Arabie Saoudite s'est engagé à construire 4 Ecoles Régionales des Arts et Métiers et le WAQF BID Guinée s'est engagée pour la réalisation de 2 autres.

Le Programme Régional Songhaï de Développement de l'Entreprenariat Agricole

Il est à l'origine une initiative conjointe entre la FAO, le FIDA l'OIT, le PNUD et l'ONUDI en collaboration avec le Centre Songhaï, basé au Bénin et couvre 12 pays africains (le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Gabon le Ghana la Guinée le Liberia, le Kenya, la Sierra Léone, le Malawi, le Congo, et le Nigeria) .

Il vise à développer chez les jeunes des compétences adéquates en matière d'entreprenariat, de leadership, de gestions nécessaires à la création d'Entreprises Agricoles viables.

Les Ecoles Nationales d'agriculture et d'Elevage de Tolo/Mamou et de Koba/Boffa sont les sites d'expérimentation retenus.

Ce projet vient de bénéficier de tracteurs pour appuyer la formation dans les Ecoles Nationales d'Agriculture et d'Elevage

Le Partenariat dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme :

Tenant compte de l'importance des enjeux qui se dessinent, notamment dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme où de nombreux grands projets sont en cours de réalisation, dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme, le département de l'ETFP a s'est engagé de mettre en place un partenariat fécond et dynamique entre l'Etat et tous les opérateurs qui évoluent dans

ce secteur. Les départements en charge de l'EETFP et de l'hôtellerie/tourisme sont déjà engagés pour la réussite de ce projet qui profitera non seulement aux jeunes mais surtout aux professionnels du secteur.

L'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel (ONFPP)

En sa qualité d'organisme public chargé de l'amélioration des compétences des acteurs du secteur privé, il fournit des services de renforcement des capacités aussi bien aux entreprises du secteur privé qui contribuent au Fonds de Qualification Professionnelle qu'aux acteurs du secteur informel. En fonction de ses moyens et des opportunités, il contribue gratuitement à l'amélioration des compétences des maîtres d'apprentissage et des apprentis du secteur informel. Ces dernières années, il apporte plus de services au secteur informel qui est plus réceptif.

Les centres de formation post primaire

L'élargissement des opportunités de qualification au profit des jeunes du monde rural a été à l'origine de la mise en place de centres de formation professionnelle post primaire de courte durée en partenariat avec le Canada et le Maroc.

La formation post primaire de courte durée (6-18 mois) axée sur des métiers porteurs dans différentes zones géographiques est développée dans le cadre de l'implication du monde professionnel à la conception et mise en œuvre de parcours de formation ciblés sur les compétences requises par le monde du travail.

Ce dispositif de formation comprend 13 centres repartis dans les 8 régions administratives. Les formations, adaptées aux contextes sociaux économiques des localités, sont assurées par des Maîtres-formateurs issus du milieu professionnel. Elles portent sur différentes filières : couture, maçonnerie, carrelage, bar / restaurant, coiffure, floriculture, peinture bâtiment, saponification

La public cible visé est constitué de jeunes gens et filles/femmes déperdus scolaires ou non scolarisés.

La formation pratique occupe 90% du temps et se passe dans les lieux de travail ou locaux des formateurs. La formation théorique est réalisée par les fonctionnaires formateurs dans trois disciplines : calcul, français et éducation civique

La formation est sanctionnée par la délivrance d'un Certificat de Qualification reconnu par le milieu professionnel et le Ministère de l'ETFP.

Les effectifs actuels sont estimés à 2150 apprenants dont 1150 filles/femmes

Une politique efficace et efficiente de promotion de l'emploi des jeunes passe par l'existence d'efficaces politiques de formation professionnelle, une dynamique synergique et structurante entre les différents acteurs et une coordination rassurante.

C'est pourquoi, les défis des pouvoirs publics notamment ceux en charge des questions de développement des compétences et de l'emploi des jeunes, doivent être non seulement la mobilisation d'importantes ressources indispensables pour l'amélioration des compétences et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes mais également pour la mise en place de dispositifs de gestion intégrée et partagée avec le monde professionnel et les partenaires techniques et financiers.

Les importants changements institutionnels à opérer

Il s'agit de mettre en œuvre les actions suivantes :

- une démarche transversale qui relie, pour la cause de l'emploi, les efforts déployés au niveau des différents secteurs et domaines d'intervention de l'Etat ;
- une démarche fédérative pour sensibiliser tous les acteurs afin de provoquer des convergences et des synergies profitables au progrès de l'emploi ;
- la nécessaire introduction et prise en compte de la dimension emploi dans l'élaboration et l'adoption des programmes de développement du système éducatif.

Pour mener à bien la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie, il faut établir le dialogue et la concertation entre tous les acteurs concernés, impliquer le monde professionnel dans la définition, l'orientation et le pilotage des activités de mise en œuvre et mettre en œuvre la capacité au plan technique de faire face aux tâches de mise en œuvre

La réalisation de cet objectif de changement passe entre autres par une approche participative impliquant tous les intéressés, la mise en œuvre de la formation continue, la rationalisation de l'organisation et de la gestion, la rénovation de la carte scolaire, le développement des capacités entrepreneuriales pour préparer à l'auto emploi et la promotion de l'équité entre filles et garçons.

Concrètement, ces objectifs devraient conduire aux actions suivantes :

- l'augmentation des filières en tenant compte des nécessités de l'adéquation formation-emploi, accompagnée d'une révision des programmes ;
- la formation modulaire afin que les individus puissent se former tout en travaillant ;
- le renforcement des capacités des personnels ;
- la mise en place d'une stratégie de financement de l'ETFP ;
- l'établissement de relations étroites entre les systèmes formel et informel de formation.

Les mesures pour favoriser la création d'emploi

Partant du constat que la problématique d'emploi des jeunes est un danger qui risque d'ébranler tous les autres efforts de développement, le Gouvernement et ses partenaires ont pris diverses mesures d'ordre structurel et conjoncturel pour favoriser la création d'emploi et/ou l'amélioration des compétences des jeunes.

On peut citer parmi les mesures d'ordre structurel :

- le code du travail qui autorise et protège formellement les entreprises à prendre des jeunes en stage pour leur formation professionnelle ;
- le Code minier qui oblige les entreprises à participer à la formation de la main d'œuvre locale ;
- l'élargissement des activités de l'office de formation (ONFPP) vers les PME non cotisantes et l'apprentissage dual vers les centres ruraux ;
- la mise en œuvre du projet "Booster les compétences des jeunes" dont les objectifs sont l'amélioration des compétences des jeunes diplômés et le financement de leurs projets d'entreprises économiques.

En matière de mesures conjoncturelles de lutte contre le chômage des jeunes, le gouvernement et ses partenaires ont mis en place une série de projets de promotion d'emploi en leur faveur dans deux domaines à savoir l'auto emploi et les emplois HIMO.

Dans le domaine de l'auto emploi,

Il s'agit notamment des projets/programmes suivants :

- du programme d'appui aux activités génératrices de revenus pour les jeunes et les femmes pour la mise en œuvre duquel le Gouvernement a alloué une enveloppe de 130 milliards. Les statistiques de cette opération n'étant pas encore disponibles, aucune analyse fiable n'est peut être faite sur ce projet. Il faut seulement noter que cette opération est une première volonté politique manifestée par les autorités ;
- du programme entrepreneuriat Jeune sur financement du PNUD : appui intégré à la création et à la consolidation d'entreprises durables de 4430 jeunes ruraux et urbains par l'accès au crédit formel et accompagnement dans la gestion au titre de la mise en œuvre du PEJ volet "Promotion de l'auto emploi" ;
- du projet d'appui au développement des entreprises des jeunes sur financement de l'OIM dont les activités ont permis la formation de 950 jeunes dont 247 filles/femmes et le financement de 450 projets de création ou de développement d'entreprises.

Dans le cadre de l'orientation des jeunes vers l'auto-emploi qui demeure le vivier, l'Etat a envisagé la mise en place d'un dispositif spécial d'aide pour l'information et l'accompagnement des jeunes promoteurs. Les travaux de construction de la maison de l'emploi qui doit abriter le centre d'incubation d'entreprises des jeunes sont terminés. Il ne reste plus que l'installation des équipements.

Dans le domaine des emplois HIMO

Partant du constat que plus de la moitié des programmes d'investissement publics est consacrée à la construction ou entretien des infrastructures, les techniques à Haute Intensité

de Main d'œuvre (HIMO) ont été adoptées comme étant une approche profitable aux jeunes notamment ceux parmi eux qui vivent dans les zones d'exécution des projets ou disposant de peu de qualification. Les différentes activités réalisées ou en cours à travers les techniques à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) sont principalement:

- la formation de 500 jeunes dans divers métiers pour participer aux travaux de construction du barrage hydro électrique de Kaléta dont 300 sont déjà embauchés ;
- l'appui à 1000 jeunes regroupés en association d'agriculteurs de produits vivriers pour lesquels le Gouvernement, à travers l'AGETIPE, a octroyé 75 motoculteurs et 25 tracteurs. Après leur formation, il est prévu de les doter d'une ligne spéciale de crédit ;
- un projet de pavage des rues des 8 capitales régionales.

L'ensemble de ces activités sont réalisées avec l'AGETIPE, une structure publique créée dans ce sens.

PARTIE III : EXPERIENCE REUSSIE

Le Programme "Première chance", une expérience réussie

Au vu de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre pour l'insertion des jeunes de la Guinée, le programme "Première Chance" est une expérience qui mérite d'être soulignée.

L'inscription de l'emploi des jeunes parmi les priorités du nouveau gouvernement a permis de mettre en place rapidement un programme d'appui à leur insertion professionnelle. L'amélioration de leurs compétences et de leurs qualités professionnelles étant l'un des outils indispensables pour favoriser leur plein emploi, le METFP à travers l'AGUIPE, a initié le Programme "Première chance"

Objectif global : Favoriser l'emploi des jeunes primo demandeurs d'emploi

Objectifs spécifiques :

- Doter les jeunes diplômés de compétences professionnelles et de qualités indispensables à leurs emplois ;
- Doter les jeunes diplômés de compétences pratiques et d'expérience professionnelle ;
- Familiariser les jeunes primo demandeurs d'emploi à la culture et au monde du travail ;
- Permettre aux jeunes primo demandeurs d'emploi de décrocher des emplois ;
- Permettre aux employeurs de découvrir de jeunes talents ;
- Créer un cadre dynamique de partenariat pour la promotion des compétences locales.

Description du PPC

Le Programme "Première chance" s'adresse principalement aux jeunes, diplômés ou non, en quête d'un premier emploi. Il comprend deux volets qui sont: Formation qualifiante complémentaires et Stage pratique

Volet Formations complémentaires :

Ce volet s'adresse aux jeunes diplômés primo demandeurs d'emplois dont la maîtrise de l'outil informatique est indispensable pour son futur emploi. Les candidats à cette formation sont divisés en deux groupes à savoir ceux qui ont besoin de formation en "Bureautique" et ceux qui ont besoin de formation en "Progiciels". Ces formations sont réalisées par des instituts de formation spécialisés.

La formation en bureautique s'adresse principalement aux diplômés en Secrétariat et autres sciences administratives, juridiques, commerciales. La formation en Progiciel s'adresse aux comptables, logisticiens, (logiciels de gestion) et Ingénieurs (logiciels de calculs ou desseins).

Les formations sont sanctionnées par une évaluation qui peut ouvrir droit à une Attestation.

Les stages d'adaptations ou de reconversion

Ils sont adressés à des jeunes diplômés primo demandeurs d'emplois, jeunes chômeurs de longue durée ou jeunes diplômés de filières peu prisées sur le marché du travail. Ils visent, à travers des formations professionnelles pratiques en entreprise, le renforcement des compétences et qualités du stagiaire ou l'apprentissage direct d'un métier proche de son profil de formation initiale.

Les bénéficiaires du Programme "Première chance"

Ils sont sélectionnés et encadrés par une équipe technique composée de Conseillers en emploi de l'AGUIPE, sur la base des critères suivants :

- Etre inscrit à l'AGUIPE et adhérer volontairement au programme ;
- Avoir un profil correspondant aux offres de formation ;
- Avoir un profil correspondant aux offres reçues et un projet professionnel ;
- Remplir les conditions d'éligibilité (âge, statuts) ;

Chaque stagiaire est suivi par un conseiller de l'AGUIPE qui l'assiste dans la validation de ses choix : formation ou stage pratique. Ensemble, ils définissent la mission, préparent, le plan de travail et le chronogramme de la mission.

Bien entendu, à la demande de l'entreprise accueillante, toutes ces étapes peuvent se faire en collaboration avec le Responsable des Ressources Humaines (ou le point focal) de l'entreprise ou toute autre personne désignée à cet effet.

Sauf demande expresse motivée de l'entreprise, le stage dure deux mois (02).

A la fin du stage, chaque participant présente un rapport de fin de stage qui permet d'évaluer le parcours professionnel du stagiaire et, éventuellement, de lui proposer une nouvelle offre de service.

Résultats attendus

Les résultats attendus de la mise œuvre du P.P.C. sont :

- Les jeunes primo demandeurs d'emploi sont mieux informés et outillés dans le cadre de leurs recherche du travail ;
- Les jeunes stagiaires sont capables d'identifier et/ou de réaliser des missions spécifiques en relation avec leurs profils;
- Les postes de stages offerts par les entreprises/Services publics sont occupés par des jeunes primo demandeurs volontaires ;
- Les jeunes stagiaires ont acquis des compétences pratiques et des qualités professionnelles en milieu de travail ;
- L'Etat et ses partenaires ont mis en place un cadre dynamique de partenariat pour la promotion de l'emploi.

Principales activités

- Identifier les besoins et insuffisance des jeunes afin de les proposer des services adaptés à leurs projets ;
- Identifier et sélectionner les institutions de formation ;
- Identifier les Services publics et entreprises et d'accueil des candidats au stage ;
- Identifier et sélectionner les candidats aux programmes de formation ;
- Identifier et sélectionner les candidats au programme de stage ;
- Informer les jeunes candidats sur les exigences des programmes et leurs statuts de stagiaires ;
- Définir les missions des stagiaires et Procéder à la mise en stage des candidats sélectionnés selon les critères et missions conventionnés :
- Assurer le suivi-évaluation du stage :
- Assurer la gestion du budget des stages (transport, assurance, débours professionnels) suivant les normes édictées.

Budget

Le budget estimatif de la première phase du Programme “Première chance” est de 2 1000 000 000 GNF (300 000 \$). Il couvre les frais liés à la formation des stagiaires, aux indemnités de transport des Stagiaires et au fonctionnement de l’équipe dédié à la mise en œuvre du programme (transport, fourniture, etc.)

Partenaires du programme

Le Centre National de Perfectionnement en Gestion (C.N.P.G.) apporte son concours technique dans la formation et l’office de formation (ONFPP) prend en charge les indemnités de transport des bénéficiaires du programme.

Résultats atteints

Les premiers résultats atteints dans la mise œuvre du Programme “Première chance” sont :

- au niveau de la formation

Initialement prévu 500 jeunes de Conakry, le programme de formation à été élargie aux jeunes des autres capitales régionales. A la date de 30/03/2014, 2147 jeunes dont 866 filles ont été formés en informatique, technique de recherche active d’emploi et développement social.

- au niveau du stage pratique :

Après sélection et formation, 300 jeunes constituant la première cohorte, sont placés en stage dans les services publics.

Durant la deuxième phase de ce volet qui couvrira les entreprises et les services déconcentrés des villes de l’intérieur du pays, il est prévu la mise stage de 1500 jeunes.

Vu l’engouement autour du projet et les préoccupations dans le domaine du renforcement des capacités nationale, le gouvernement et Banque mondiale ont envisagé de mettre en place un dispositif national d’appui à l’amélioration de l’employabilité des jeunes.

Ce projet, appelé “Booster les compétences des jeunes” dont le début de mise en œuvre est programmé courant 2014, contribuera à l’insertion des jeunes à travers des formations de courte durée orientée vers l’emploi, le stage pratique sur mesure et la promotion de l’auto emploi.

Au de la des résultats chiffrés du Programme “Première chance”, sa mise en œuvre contribue à l’information et la sensibilisation sur la problématique de qualification/insertion des jeunes de l’ensemble des acteurs locaux et partenaires du développement socio économique de la Guinée ainsi qu’à leur implication directe dans la recherche de solutions à cet épineux problème.

En conclusion : la formation et l'emploi des jeunes sont au centre des priorités nationales

Pour conclure, il faut noter que les questions d'emploi constituent de nos jours une préoccupation majeure pour la quasi-totalité des pays.

Compte tenu de leurs impacts économique, social, politique et environnemental, elles sont inscrites parmi les grands défis à relever par la communauté internationale. C'est pourquoi les 189 pays signataires des Objectifs du Millénaire pour le Développement (O.M.D) se sont engagés, entre autres, à formuler et à appliquer des stratégies de promotion d'emplois et de développement de travail décents.

En Guinée, il est établi que le chômage et la précarité des revenus sont les principales causes de la pauvreté. Le faible accès aux services de base (Santé, Education, Eau et Electricité, etc.) est fortement lié à l'insuffisance d'emplois générateurs de revenus.

Or, les crises sociopolitiques des dernières années ont contribué à l'orientation des investissements publics vers des secteurs (sécurité, défense) peu porteurs de croissance économique et d'emplois productifs pour les populations. L'une des conséquences de ces crises sont l'aggravation du chômage notamment celui des jeunes. . En effet, les statistiques sur le chômage révèlent que :

- 20% des jeunes de 15-35 ans sont au chômage contre une moyenne de 10% dans les centres urbains ;
- 40% des jeunes diplômés de niveaux d'études professionnelle/technique et 55% de ceux du niveau supérieures sont au chômage ;
- 22,3% de jeunes de 15-35 ans ne se retrouvent ni dans le système éducatif ni occupés dans le monde du travail.

Il est donc évident qu'on ne peut continuer à ignorer cette réalité car le développement économique, la paix sociale et la stabilité politique du pays, sont tributaires de l'avenir économique et social des jeunes. Il faut à la fois les rendre employables par les entreprises, mais aussi leur donner les moyens de se prendre en charge à travers leurs propres entreprises et leur promotion sociale. Ceci passe par l'adaptation du système de formation et son ouverture vers la formation d'une masse significative de jeunes.

A la faveur du retour de l'ordre constitutionnel, de la restauration de la confiance de la part des partenaires au développement, de la reprise économique progressive et de la volonté affichée par les nouvelles autorités politiques de lutter contre la pauvreté massive, de nombreux projets/programmes sont mis en œuvre dans les secteurs de l'emploi et de la formation des jeunes dont les objectifs à court, moyens et long termes sont le développement des compétences locales et l'élargissement des opportunités d'emploi des jeunes. Dans le domaine de la formation, les actions en cours concernent priorisent la rénovation des programmes de formation, l'élargissement et l'adaptation des offres de formation en fonction des besoins de l'économie nationale.

La promotion de l'auto emploi, des métiers de mines/agriculture ainsi que le développement des techniques HIMO et de l'emploi décentralisé sont les priorités affichés dans le secteur de l'emploi.

La stratégie de mise en œuvre de ces projets intègre la coopération bi- et multilatérales notamment avec les institutions du système des Nations Unies (PNUD, ONUDI, UNICEF, etc.) l'Arabie Saoudite, l'Espagne, la France, le Maroc, la Tunisie....

Il est également envisagé des coopérations et mutualisations sous régionales et régionales dans le cadre du Développement des Compétences Techniques et Professionnelles et de promotion d'emploi du Pôle de Qualité Inter- Pays africain.